

Scolarisation des handicapés : « Une loi bafouée »

jeudi 23 septembre 2010

•



Le comité de coordination des associations pour personnes handicapées demande que la loi sur l'égalité des chances soit appliquée. « Pour l'heure, le respect de la loi, tout le monde s'assoit dessus », estime t-il.

Coup de colère des associations de personnes handicapées. Cinq ans après la loi de février 2005, les moyens ne sont toujours pas mis en oeuvre pour la scolarisation des enfants et jeunes handicapés.

Davantage de demandes, pas de moyens supplémentaires

« **La situation est très préoccupante. Catastrophique même.** » Depuis la loi sur le handicap de février 2005 et la création de la Maison départementale de la personne handicapée, cette rentrée est la pire de toute. Pas faute, pourtant, de l'avoir préparée. « **L'an dernier, on avait bien pointé qu'il y avait un problème en Loire-Atlantique. On a fait le point tous les mois et demi avec l'Inspection Académique. Et on a travaillé toute l'année avec l'ensemble des partenaires,** explique Rémi Turpin, de l'Apajh. **On nous avait dit que tout serait calé à la rentrée.** » En fait de calage, les familles apprennent à la rentrée qu'elles n'auront pas le nombre d'heures d'accompagnement prescrit par la MDPH. « **Elles ont été**

mises devant le fait accompli. Pas même un courrier ! » C'est le cas de Romane, 7 ans, en CP-CE1. La MDPH lui a notifié 12 heures d'auxiliaire de vie scolaire. Le jour de la rentrée, sa maman apprend par la directrice de l'école que sa fille ne bénéficiera que de trois heures ! Faute de moyens supplémentaires malgré le nombre croissant des besoins, l'Inspecteur d'Académie a en effet choisi de répartir les heures dont il disposait (lire OF du 20 septembre).

Manque de concertation

Le manque d'auxiliaires de vie scolaire n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le problème est plus global. Et un cercle vicieux. **« En juin, 250 familles n'avaient pas de place dans les instituts pour enfants déficients mentaux. Si ces enfants vont à l'école en milieu ordinaire, il faut des moyens d'auxiliaires plus lourds que pour les autres enfants. »** « **Et s'il n'y a pas de places pour les enfants, c'est qu'il n'y en a pas dans les structures pour adultes,** ajoute Marc Becart, de Sésame Autisme. **Alors que fait-on ? On maintient ces adultes handicapés en institut médico-éducatif, au-delà de 20 ans. Donc forcément, il y a des bouchons.** » Et ça tourne en rond. Autre exemple du manque de concertation entre les différents partenaires : le transport. Les enfants qui sont en milieu spécialisé ont besoin de transport adapté. Or, le Conseil général paie, mais pas les transports en commun. Résultat : le 3 septembre, 30 % des services de transports n'étaient pas assurés. **« Ce qu'il faut, c'est une politique globale des pouvoirs publics. Il y a une loi. Les moyens doivent être mis en oeuvre pour permettre cette égalité des chances. Là, l'État se désengage. »**

Coup de poignard

Concertation entre l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé (qui gère les places dans les instituts médico-sociaux) pour gérer le flux de la scolarisation. Classes moins chargées pour permettre aux enseignants de mieux suivre les enfants à besoin particulier, adaptations pédagogiques pour permettre davantage d'autonomie aux handicapés... Les associations ont des pistes et des solutions à proposer. **« Mais il y a un délitement des dispositifs sociaux et des moyens en baisse. »** Sentiment que tout le monde se renvoie la balle... **« La loi 2005 a suscité beaucoup d'espoir. Elle rendait accessible la scolarité des enfants handicapés dans l'école de leur quartier. Cinq ans après, on se rend compte qu'elle est totalement bafouée. Cette rentrée, c'est un coup de poignard dans la loi ».**

Yasmine TIGOË.